

L'essentiel du projet de loi

relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

Deuxièmes rencontres régionales des plans climat, Lille, 29 mai 2015

Direction générale de l'énergie et du climat



Réussir la transition énergétique : fixer un cap

- La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à **instaurer un nouveau modèle énergétique français**, plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.
- Le **projet de loi fixe les grands objectifs** de ce nouveau modèle énergétique et mobilise les moyens pour les atteindre. Elle établit une stratégie faiblement émettrice en CO2, appelée **stratégie bas carbone**. Une **programmation pluriannuelle de l'énergie** définira les conditions dans lesquelles les objectifs de la loi seront atteints

2

nouveaux outils de pilotage

La stratégie de développement bas carbone

L'État va fixer des objectifs de long terme (facteur 4) et par périodes de 5 ans, les plafonds d'émissions (budgets-carbone) que la France ne doit pas dépasser. Pour respecter ces plafonds, une stratégie dite bas carbone sera établie pour trois périodes de 5 ans successives. Les politiques nationales en matière de transports, d'aménagement, de production d'énergie, d'agriculture prendront en compte cette stratégie.

La programmation pluriannuelle de l'énergie

Le projet de loi fusionne les exercices de programmation existants dans tous les secteurs de l'énergie (électricité) dans un outil unique qui comporte plusieurs volets : amélioration de l'efficacité énergétique et économies d'énergie ; sécurité d'approvisionnement ; soutien à l'exploitation des énergies renouvelables ; le développement et l'optimisation. La programmation pluriannuelle de l'énergie sera établie pour deux périodes de 5 ans successives.

Pour ces deux outils, les périodes seront 2015/2016-2028 ; 2018-2023 ; 2024-2028, etc.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



-40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



-30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32%** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40%** de la production d'électricité



Réduire la consommation énergétique finale de **50% en 2050** par rapport à 2012



-50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Diversifier la production d'électricité et baisser la part du nucléaire à **50%**

Réussir la transition énergétique : agir dès maintenant

La transition énergétique s'articule autour :

- de **l'État**, qui se dote de nouveaux outils de pilotage et s'engage aux côtés des régions à travers un volet transition énergétique ambitieux dans les contrats de plan État-régions ;
- des **collectivités locales**, qui portent et animent des projets locaux avec les habitants.
- des **entreprises**, notamment les filières industrielles, qui vont bénéficier d'un fort soutien (procédures simplifiées, délais de recours raccourcis, appels d'offres, financement facilité, accompagnement technique) ;
- des **citoyens**, qui seront mieux informés. Ils auront aussi accès à des aides financières et techniques pour faciliter leur implication dans la production locale d'énergies renouvelables, l'achat de véhicules propres, la rénovation des logements et la lutte contre la précarité énergétique.

SANS ATTENDRE LE VOTE DEFINITIF DE LA LOI DES MOYENS FINANCIERS NOUVEAUX SONT MIS EN PLACE, DES DYNAMIQUES TERRITORIALES ET THEMATIQUES SONT IMPULSEES ET SOUTENUES

Gouvernance et planification: des cadres pour tracer l'action en associant tous les acteurs

Le projet de loi rénove profondément les outils de gouvernance nationale et territoriale pour permettre une définition plus partagée des politiques et objectifs. Les moyens d'actions des collectivités territoriales sont clarifiés et renforcés

UN CADRE STRATEGIQUE NATIONAL

- La stratégie nationale bas carbone fixera les trajectoires et plans d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La programmation pluri-annuelle de l'énergie traitera à la fois de la maîtrise de la demande et de la diversification des sources d'énergie, ainsi que de la sécurité d'approvisionnement, dans un cadre intégré à la différence des programmations actuelles. Des stratégies thématiques (hydrogène, biomasse, chaleur renouvelable etc...) seront élaborées dans ces cadres.
- **Ces outils donneront une visibilité sur 15 ou 10 ans et seront revus tous les 5 ans.** Les parties prenantes seront associées à leur élaboration (via en particulier le CNTE), un comité d'experts indépendants sera créé, le Parlement sera informé.

EVALUER, CONTROLER

- Les outils de stratégie et programmation seront accompagnés d'évaluations ex ante de leurs impacts, en particulier environnementaux et économiques, et des bilans seront établis avant les révisions périodiques.

Gouvernance et planification: des cadres pour tracer l'action en associant tous les acteurs

Le projet de loi rénove profondément les outils de gouvernance nationale et territoriale pour permettre une définition plus partagée des politiques et objectifs. Les moyens d'actions des collectivités territoriales sont clarifiés et renforcés

UN CADRE POUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Au niveau régional :

- Confirmation du rôle de chef de file de la région en matière de transition énergétique
- Le SRCAE est complété par un Plan régional pour l'efficacité énergétique.
- l'Etat et le Conseil Régional sont chargés d'élaborer un schéma régional biomasse (définition d'objectifs de développement de l'énergie biomasse).

Au niveau local :

- Les PCET deviennent de la compétence exclusive des intercommunalités, avec un objectif de couvrir tout le territoire : tous les EPCI existant au 1^{er} janvier 2017, de plus de 20.000 habitants, doivent adopter un PCET au plus tard le 31 décembre 2018.
- Ils intègrent désormais la composante qualité de l'air → PCAET
- Les PCET existant à la date de promulgation de la loi continuent de s'appliquer jusqu'à l'adoption du PCET qui les remplace.
- Un réseau de plates-formes de rénovation énergétique est mis en place, prioritairement au niveau intercommunal.

Gouvernance et planification: des cadres pour tracer l'action en associant tous les acteurs

DES OUTILS ET CHANTIERS POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Affirmation de la compétence inter-communale pour la distribution de chaleur, élaboration d'un schéma de développement de la distribution de chaleur d'ici 2018

Formulation d'un droit d'accès à l'information utile pour les actions de transition énergétique, qui sera fournie par les gestionnaires de réseaux de transport et distribution de gaz et électricité

Participation facilitée aux projets de développement d'énergies renouvelables

Gouvernance et planification: des cadres pour tracer l'action en associant tous les acteurs

ZOOM sur le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Actuellement en 2ème lecture au Sénat

Ce projet instaure un Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (**SRADDET**).

Il a notamment vocation à remplacer les SRCAE.

Il doit fixer les orientations stratégiques et les objectifs de moyen et long terme, notamment en matière de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et de pollution de l'air.

Les SCoT et, à défaut, les PLU, les cartes communales ou les documents en tenant lieu, ainsi que les PDU, les PCAET et les chartes des parcs naturels régionaux devront :

- Prendre en compte les orientations et objectifs du SRADDET ;
- Être compatibles avec les modalités de mise en œuvre des orientations et objectifs du schéma.



Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

Le secteur du bâtiment représentait 44 % de la consommation énergétique de la France en 2012. Il est le plus important consommateur d'énergie et constitue un gisement majeur d'efficacité énergétique

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

- Tous les bâtiments au standard BBC en 2050.
- 500 000 rénovations lourdes de logements par an, avec une priorité au traitement de la précarité énergétique.

ACCENTUER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC EXISTANT

75 000 emplois seront créés grâce aux travaux engagés.

• Travaux embarqués

Profiter de la réalisation de travaux importants (réfection de toiture, ravalement de façade, aménagement de combles), pour améliorer significativement la performance énergétique.

• Obligation de travaux pour les logements loués

Intégration de la performance énergétique dans les critères de décence

• Obligation de rénovation énergétique lors de la vente d'un logement à partir de 2030

• Lever les freins à la rénovation énergétique

Le maire pourra accorder des dérogations aux règles d'urbanisme qui feraient obstacle aux travaux d'isolation des bâtiments.

• Plates-formes territoriales de rénovation énergétique

Ces plates-formes de la rénovation énergétique donneront aux consommateurs des conseils, des informations sur les travaux, les financements et sur les professionnels RGE, mais aussi sur la façon de procéder à des audits énergétiques.

• Tiers financement

Création d'un cadre opérationnel pour le tiers financement par des sociétés publiques. Il permet l'avance des fonds aux particuliers souhaitant engager des travaux.

Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS NEUFS

- **Des constructions publiques exemplaires**
Elles seront exemplaires sur le plan énergétique et environnemental et autant que possible à énergie positive ou à haute performance environnementale.
- **Promotion des bâtiments à énergie positive ou à haute performance environnementale**
Le projet de loi prévoit un déploiement des bâtiments à énergie positive, qui produisent davantage d'énergie qu'ils n'en consomment, et des bâtiments à haute performance environnementale.
- **Possibilité pour les collectivités ayant la compétence urbanisme d'imposer des règles de construction plus exigeantes que la réglementation**
Les documents d'urbanisme pourront désormais imposer que les nouvelles constructions soient à un standard plus exigeant que la réglementation, voire à énergie positive.

CRÉATION D'UN CARNET DE SUIVI ET D'ENTRETIEN DU LOGEMENT

La création de ce carnet numérique du logement permet d'en améliorer la connaissance et de favoriser la réalisation de travaux de performance énergétique.

GÉNÉRALISATION DE L'INFORMATION FOURNIE AUX CONSOMMATEURS

Le déploiement des compteurs intelligents de gaz (Gazpar) et d'électricité (Linky) va permettre de mieux informer les usagers sur leur consommation.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

DES LOGEMENTS MIEUX ISOLÉS ET DES FACTURES EN BAISSÉ

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) permettra de se voir rembourser 30% du montant des travaux de rénovation énergétique. Les travaux pris en compte s'élèvent jusqu'à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple.

La relance de l'écoprêt à taux zéro (septembre 2014) permet aux propriétaires de bénéficier d'un prêt à taux zéro pouvant atteindre 30 000 € pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

Depuis le 1^{er} août 2014, le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 5 milliards d'euros, est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

DEUX APPELS À PROJETS ONT ÉTÉ LANCÉS

- 200 territoires à énergie positive, pour favoriser les territoires qui visent à couvrir leurs besoins énergétiques pour la croissance verte par des ressources locales tout en réduisant leurs besoins en énergie au maximum.
- Plates-formes rénovation énergétique des logements pour créer ou renforcer les plates-formes locales, pour faciliter et accompagner le particulier dans son projet de rénovation.



Développer les transports propres : améliorer la qualité de l'air et protéger la santé

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 27 % des émissions totales en 2011. Le transport routier est un contributeur important de la pollution de l'air car il représente 15 % des émissions nationales de particules et 56 % des émissions d'oxydes d'azote.

7 MILLIONS DE POINTS DE RECHARGE

- La loi fixe comme objectif de disposer de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en 2030. À l'été 2014, 10 000 points de recharge ouverts au public sont fonctionnels.
- Les nouveaux espaces de stationnement seront équipés. Les travaux dans les parkings des bâtiments existants devront être mis à profit pour installer des bornes. Les espaces de stationnement des zones commerciales existantes devront également être équipés.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La France se fixe l'objectif que 10 % de l'énergie consommée dans tous les modes de transport provienne de sources renouvelables en 2020 (et 15 % en 2030)

RESTRICTION DE CIRCULATION

Des mesures de restriction de la circulation pourront être mises en œuvre dans les zones affectées par une mauvaise qualité de l'air.

PLAN DE MOBILITÉ RURALE

Les territoires ruraux pourront se doter d'outils de concertation et de planification adaptés aux spécificités de l'espace rural.

Développer les transports propres : améliorer la qualité de l'air et protéger la santé

GRANDE DISTRIBUTION

Elle devra réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la logistique, de 10 % d'ici à 2020 et de 20 % d'ici à 2025.

FLOTTES DE VEHICULES

L'État et ses établissements publics devront respecter une part minimale de 50 % de véhicules propres, tels que des véhicules électriques (mais pas seulement), lors du renouvellement de leur flotte. Les collectivités locales s'engagent de leur côté à hauteur de 20 %.

LOCATION DE VOITURES ET TAXIS

Les loueurs de voiture, les exploitants de taxis et les exploitants de véhicules de transport avec chauffeur (VTC) devront renouveler leurs flottes avec 10 % de véhicules propres

PRIME À LA CONVERSION

Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique sera pérennisé et majoré lorsqu'il s'accompagne de la mise au rebut d'un véhicule polluant. Cet avantage supplémentaire sera octroyé dans les zones concernées par une mauvaise qualité de l'air en priorité. Le cumul du bonus et de la prime à la conversion pourra atteindre 10 000 euros.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

L'employeur va participer aux frais de déplacement de ses salariés en vélo ou en vélo électrique entre le domicile et le lieu de travail

BORNES DE RECHARGE

Dès le mois de septembre 2014 au 31 décembre 2015, l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques par les particuliers bénéficiera d'un crédit d'impôt à hauteur de 30 % (projet de loi de finances - PLF 2015).

DES ACTIONS IMMÉDIATES

Depuis le 1^{er} août 2014, le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts de 5 milliards d'euros est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.



Développer les énergies renouvelables : équilibrer nos énergies et valoriser les ressources des territoires

La France bénéficie, dans l'hexagone et les outre-mers, d'atouts considérables pour devenir un grand producteur d'énergies renouvelables. En 2012, 14 % de l'énergie que nous avons consommée était d'origine renouvelable. L'objectif est de 23 % en 2020 et 32 % en 2030.

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

Des mesures nouvelles de simplification permettront de réduire les coûts de démarches et d'études préalables et de limiter les durées des recours pour les énergies renouvelables en mer. De plus le projet de loi prévoit de généraliser à toute la France l'expérimentation du permis unique pour les éoliennes, les méthaniseurs et les installations soumises à la loi sur l'eau (dont les barrages).

FILIÈRES D'EXCELLENCE

Les appels d'offre pour les installations photovoltaïques sont cadencés et améliorés afin d'assurer un déploiement régulier et soutenable des énergies renouvelables. Un programme d'appel d'offres (installations de plus de 250 kWc, AO simplifié pour installations de 100 à 250 kWc, AO pour les zones non interconnectées) est en cours de déploiement pour le solaire PV. Des réflexions sont en cours pour les autres filières (dont petite hydro-électricité, biomasse)

Développer les énergies renouvelables : équilibrer nos énergies et valoriser les ressources des territoires

AIDES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES MATURES

Un nouveau dispositif de soutien aux énergies renouvelables est créé (pour l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque etc.). C'est la possibilité de vendre directement sur le marché l'électricité produite tout en bénéficiant d'une prime.

PARTICIPATION AUX PROJETS

Les communes et leurs intercommunalités pourront participer au capital d'une société anonyme dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables.

La participation des habitants au capital des sociétés de projets pour les énergies renouvelables locales est favorisée.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

- Depuis le 1^{er} août 2014, le fonds d'épargne de 5 milliards d'euros de la Caisse des dépôts est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.
- L'appel à projets de 1500 méthaniseurs répartis dans les territoires ruraux en 3 ans est lancé. Il permet notamment de produire de l'énergie (biogaz) à partir de déchets agricoles.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

Le soutien renforcé au fonds chaleur permet de soutenir la production de chaleur à partir de sources renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique...)

Des moyens financiers et des actions d'impulsion et accompagnement lancées immédiatement

MOYENS FINANCIERS

- Rénovation des bâtiments et efficacité énergétique:
 - Plan de rénovation de l'habitat : budget de l'ANAH, abondement par les certificats d'économie d'énergie du programme Habiter mieux, relance de l'éco-PTZ, crédit d'impôt transition énergétique
 - nouvelle période des CEE 2015-2017 : objectif plus que doublé 700 TWh Cumac sur trois ans
- Prêts de la CDC aux collectivités territoriales (enveloppe de 5 G€), de la BPI aux entreprises
- Fonds de la transition énergétique et de la croissance verte de 1,5 G€, en cours de constitution (renforcement du fonds chaleur, soutien aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, fonds de garantie de la rénovation énergétique, soutiens aux territoires retenus dans les appels à projets ...)
- Prime de conversion des vieux véhicules diesel
- Innovation : programme d'investissement d'avenir 2, 2,3 G€ pour la transition énergétique

INITIATIVES: 4 APPELS A PROJETS

- Plates formes de la rénovation énergétique: AMI ADEME - régions
- Territoires zéro gaspillage, zéro déchet
- 1500 méthaniseurs sur trois ans
- Territoires à énergie positive pour la croissance verte

COORDINATION DE L'ACTION DE L'ETAT PAR LES PREFETS DE REGION: en particulier DREAL, DDT(M), DR ADEME, CEREMA, ANAH, mais aussi CDC, BPI, autres services, pour diffuser l'information, accompagner et orienter les porteurs de projets, faciliter les procédures

- Questions - Réponses

- Pour en savoir plus :
 - **Site internet MEDDE** : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html>
 - **Rubrique à lire, à voir, à partager** (brochures, dossier de presse, vidéos : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-A-lire-voir-et-partager-.html>
 - **Site internet Votre énergie pour la France** (magazine) : <http://www.votreenergiepourlafrance.fr/>